



**PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUR LES COMMUNES DE
BAZICOURT ET DE SAINT MARTIN LONGUEAU**

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération du 24 novembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé, conformément à la réglementation en vigueur, de mettre à disposition du public l'étude d'impact relative à la procédure de création de la ZAC sur les communes de Bazicourt et de Saint Martin Longueau.

Un dossier comprenant l'étude d'impact, son résumé non technique ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale compétente rendu le 25 septembre 2015 seront mis à disposition du public du 01/12/2015 au 22/12/2015 inclus aux horaires d'ouverture au public de la Communauté de Communes.

Un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations sera également tenu à la disposition du public pendant cette période.

Un bilan de cette mise à disposition sera établi au stade de l'approbation du dossier de création de la ZAC. Ce bilan sera mis en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Christian MASSAUX
Le Président,